Image not found or type unknown

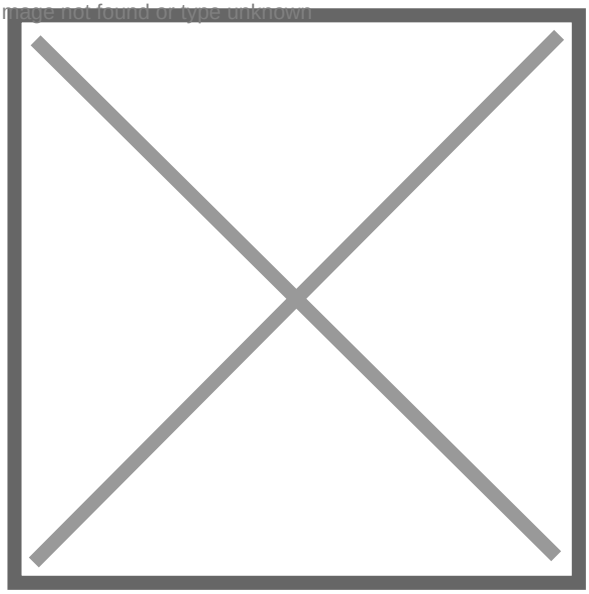

Regroupement familial (l’haÿ-les-roses)

Par **Slim_HLR**, le **25/01/2011** à **00:44**

Bonjour,

En juin 2009, je me suis présenté à la préfecture de Créteil afin de me renseigner sur la démarche à suivre pour entamer la procédure du regroupement familial pour mon épouse. On m'a alors demandé de constituer un dossier que je devais leur renvoyer par courrier "à la préfecture", chose faite le 14/10/2009.

Le dossier n'a été transmis à l'OFII qu'en janvier 2010.
Ces dernier m'ont convoqué pour présenter les originaux des document le 18/03/2010.
L'enquête logement et ressources s'est faite le 20/04/2010. Puis, mon dossier a été transmis à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses.
En octobre, les six mois prévus par la loi pour une réponse étant dépassés, je me suis déplacé à la préfecture pour avoir des renseignements. Quelle fut ma surprise quand la préposée à l'accueil m'avait annoncé que la dame qui s'occupait des dossiers du regroupement familial était en congé maladie jusqu'au 17/11/2010 et il n'y avait personne pour la remplacer.

J'ai alors adressé un courrier recommandé au préfet en guise de recours gracieux (au cas où il s’agirait d'un refus) et en lui signalant les faits, mais je n'ai pas eu de réponse de sa part.

N'ayant pas eu le temps de me déplacer en fin novembre et suite à la période des fêtes, j'ai jugé qu'il était préférable que j'y retourne en janvier.
Le 20/01/2011 je me suis déplacé à la préfecture et là aussi, on m'annonce que la dame était en congé maladie et que je devrais y retourner le mois prochain pour "espérer" la trouver.

J'avoue que je suis un peu perdu et je ne sais plus à quel saint me vouer pour mettre un

terme à mon désarrois.

Que me reste-t-il à faire et de quels droits je pourrais user afin de mettre un terme au sadisme de cette administration ?

En vous remerciant d'avance,
Slim_HLR

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés